

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016 – 19h30

PRÉSENTS : CHARDONNET – COURTIN – DAVAYAT – DELCHET – DUVAL – JANKOWSKI - LE CLANCHE – LITWINSKI – VIDEAU

ABSENTS : BLANC - DUBOIS

PROCURATION : BLANC à VIDEAU – DUBOIS à COURTIN.



Vote du compte administratif 2015

Le vote du compte administratif est effectué sous la présidence de Jean-Yves VIDEAU

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés		49 504,74 €		101 174,38 €	- €	150 679,12 €
Résultat affectés					- €	- €
Opérations de l'exercice	265 262,99 €	163 459,79 €	187 038,16 €	233 694,74 €	452 301,15 €	397 154,53 €
TOTAUX	265 262,99 €	212 964,53 €	187 038,16 €	334 869,12 €	452 301,15 €	547 833,65 €
Résultat de clôture		- 52 298,46 €		147 830,96 €	- €	95 532,50 €
Restes à réaliser	173 739,84 €	175 838,00 €			173 739,84 €	175 838,00 €
TOTAUX CUMULÉS	439 002,83 €	388 802,53 €	187 038,16 €	334 869,12 €	626 040,99 €	723 671,65 €
RESULTAT DEFINITIFS		- 50 200,30 €		147 830,96 €		97 630,66 €

001 Excédent d'investissement		
001 Déficit d'investissement	- 52 298,46 €	
Restes à réaliser en dépenses	173 739,84 €	
Restes à réaliser en recettes	175 838,00 €	
1068 Affectation en réserves	- 50 200,30 €	
002 Excédent de fonctionnement	147 830,96 €	
Résultat définitif	97 630,66 €	Excédent

Résultat du vote : Pour : 10 voix (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

Compte de Gestion 2015

Le compte de gestion est identique au compte administratif.

Résultat du vote : Pour : 11 voix (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, ils seront identiques à ceux de 2015.

Taxes	Taux 2015
Taxe d'habitation	7,44 %
Taxe foncière bâtie	12,11 %
Taxe foncière non bâtie	56,52 %

Résultat du vote : Pour : 11 voix (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

Subventions 2016 aux associations et au C.C.A.S.

Il est proposé la répartition suivante pour les subventions aux associations :

➤ subvention aux associations : (1 850 €)

- Amicale des Pompiers : 300 €
- Association de la Chasse : 300 €
- Association de la Pêche (Ennezat) : 300 €
- Association Récré'action : 300 €
- Club des Tilleuls : 300 €
- Comice agricole : 150 €
- Association des Parents d'Elèves des Martres-sur-Morge : 200 €

➤ subvention au C.C.A.S. : 6 000 €

Résultat du vote : Pour : 11 voix (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

Vote du budget primitif 2016

Madame LITWINSKI présente le budget 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour :

- ♦ la section de fonctionnement à 346 386.66€ (dépenses et recettes courantes)
- ♦ la section d'investissement à 377 194.30€ (gros travaux et subventions)

Résultat du vote : Pour : 11 voix (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

Indemnités de fonction

A partir du 1^{er} janvier 2016 pour les villes de moins de 1000 habitants le Maire bénéficie automatiquement de son indemnité de fonctions au taux maximal sans possibilité de modulation. (LOI n°2015-366 du 31 mars 2015 - art. 3)

Les adjoints ont toujours la possibilité de moduler le montant de cette indemnité.

Les adjoints de Varennes sur Morge font le choix de ne pas modifier le montant de leur indemnité pour 2016.

Indemnité brut du Maire : 746.25€ Indemnités bruts des Adjoints : 205.27€

Résultat du vote : Pour : 11 voix (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

Choix de l'entreprise pour le Hangar Communal

Un avis d'appel à candidatures a été lancé et deux entreprises ont répondu : SARL RANDIER / BATIM SAS.

ENTREPRISES	MONTANT TRAVAUX HT	MONTANT TRAVAUX TTC
SARL RANDIER	12 721 €	15 265.20 €
BATIM SAS	13 924 €	16 708.80 €

L'entreprise RANDIER de Randan est retenue pour un montant de 15 265.20€

Résultat du vote : Pour : 11 voix (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Environnement : La matinée de l'environnement est prévue le samedi 16 Avril 2016 à 9h00, une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Commune : Un employé de voirie est embauché en CDD à compter du 4 avril 2016.

Affiché en Mairie, le 11 Avril 2016
Madame le Maire,
Annick DAVAYAT